



toute notre expertise à votre service

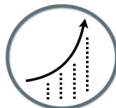
Parcours EMBAUCHER DES SALARIE/ES AU REGIME GENERAL

28 heures - 1640 €

60€
offert



à distance



/10 (avis)

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter la paye de leur structure. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel

PRE-REQUIS

Avoir une fonction qui implique le traitement des embauches de salariés
Etre à l'aise avec les chiffres et excel

OBJECTIFS

- Rédiger un contrat de travail conforme à la réglementation en vigueur
- Décrypter les calcul de paie pour sécuriser la gestion salariale

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 16/07/2026

CONTRATS DE TRAVAIL AU RÉGIME GÉNÉRAL de 9h à 13h et de 14h à 17h

session 1 - 13 et 14 mai 2027
session 2 - 25 et 26 octobre 2027

- Connaître les différentes conventions collectives dans le spectacle vivant
- Rappeler les obligations sociales des entreprises vis-à-vis des salariés au régime général : période d'essai - durée du travail - rémunération
- Identifier les particularités régime général des intermittents du spectacle
- Traiter les formalités liées à l'embauche
- Piloter les fins de contrats : à terme - rupture anticipée

PAYES DU RÉGIME GÉNÉRAL de 9h à 13h et de 14h à 17h

session 1 - 24 et 25 mai 2027
session 2 - 14 et 15 octobre 2027

- Décrypter les calcul de paie
- Connaître l'ensemble des composants du salaire
- Respecter les règles qui régissent les différents types d'absences
- Traiter les différentes fins de contrat
- Pouvoir contrôler les paies faites sur logiciel



Mis à jour 16/07/2026

Copyright CAGEC©